

**Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation pour le
CLES B1 Polonais
V. 2023**

Attention : modifications vs version 2021 en bleu dans le texte

Intitulé de la certification	
CLES B1 Polonais - Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur	
Code(s) NSF	Formacode(s)
136 - Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	15254 - langues 15284 – Polonais
Certificateurs	
Listes des centres certificateurs CLES accrédités par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (au 30/11/2023) :	
Nom de l'organisme	SIRET
UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE BORDEAUX III	19331766600017
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002806100013
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013
UNIVERSITE DE LILLE	13002975400012
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	13002608100013
UNIVERSITE TOULOUSE II	19311383400017
Objectifs et contexte de la certification	
<i>Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :</i>	
<p>Le CLES B1 évalue la capacité des candidats à communiquer pour s'insérer dans un milieu de vie à l'étranger. Elle permet une évaluation en profondeur des capacités de compréhension et de production, orales et écrites des candidats. Elle est conçue sous forme d'un scénario thématique, au sein duquel un rôle et une mission sont donnés aux candidats, qui doivent passer les différentes épreuves de compréhension et de production pour remplir cette mission. Les questions de compréhension sont conçues comme une préparation aux épreuves de production.</p> <p>Les compétences évaluées correspondent au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le CECRL constitue un référentiel de compétences commun, à l'échelle du Conseil de l'Europe, pour les enseignements et les évaluations en langues vivantes. De ce fait, les résultats des candidats peuvent être comparés aux standards internationaux.</p> <p>Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, le titulaire du CLES B1 est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. ; - se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée ; - produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. » (CECRL 2001 : 25) <p>Évaluation possible sur ordinateur ou sur papier.</p>	

Référentiels		
Référentiel de compétences attestées	Référentiel de certification et d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères
Accomplir une mission pour s'insérer dans un milieu de vie à l'étranger , en déployant des compétences générales et de communication langagière telles que décrites dans le <i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i> , au niveau B1, ou niveau Seuil.	<p>Le scénario du CLES B1 se déroule en trois étapes dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mise en situation vraisemblable - des tâches intermédiaires de compréhension motivées par la logique du scénario qui aident le candidat à accomplir sa mission ; - des sous-activités de production qui constituent l'aboutissement de la mission. <p>La thématique générale qui sous-tend les scénarios envisagés est celle d'une préparation à une insertion dans un milieu de vie à l'étranger (déplacement professionnel, mission bénévole dans un milieu de travail, échange international ou stage, etc.). Evaluation possible sur ordinateur ou sur papier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les descripteurs du niveau B1 du <i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i> dans les compétences mobilisées par la réalisation de tâches intermédiaires (compréhension de l'oral et de l'écrit) et les tâches finales de production écrite et orale. - obtention de 60% de bonnes réponses en compréhension de l'oral et de l'écrit - validation de l'ensemble des critères des macro-tâches de production écrite et orale
Compréhension de l'oral Analyser des documents informatifs pertinents, afin d'en extraire et d'en restituer des éléments transférables pour l'organisation d'un séjour à l'étranger.	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve de compréhension de l'oral en première partie de passation en salle d'examen - 2 documents audio et/ou vidéo totalisant environ 5 minutes (+/- 30s) - documents authentiques - documents factuels, se prêtant à une recherche d'informations univoques et complémentaires de l'information recueillie dans les documents écrits. - 3 écoutes de chaque document 	<ul style="list-style-type: none"> - repérage d'items d'information factuelle - tri des informations - 60% de bonnes réponses au questionnaire de compréhension de l'oral requis pour valider la compétence au niveau B1 du CECRL
Compréhension de l'écrit Analyser des documents écrits pertinents, afin d'en extraire et d'en restituer des informations utiles et transférables pour l'organisation d'un séjour à l'étranger.	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve de compréhension de l'écrit en deuxième partie de passation en salle d'examen - 3 à 5 textes totalisant 9000 caractères (+/-) 10% espaces non comprises - documents authentiques : extraits de journaux, magazines, publicités, prospectus, sites Internet... - documents factuels (pas d'opinions), descriptifs, narratifs, informatifs, non argumentatifs, sans implicite ni choix d'interprétation 	<ul style="list-style-type: none"> - repérage d'items d'information factuelle - tri des informations - 60% de bonnes réponses au questionnaire de compréhension requis pour valider la compétence au niveau B1 du CECRL
Production écrite Rédiger un message simple ou un document courant, afin de mener à bien la mission initiale et s'insérer dans un milieu de vie à	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve de production écrite en troisième partie de passation en salle d'examen - la production comporte entre 150 et 200 mots 	<p>1. Situation : accomplit la mission définie par la mise en situation et respecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la forme (norme de présentation de la lettre par exemple) ; - la longueur recommandée (150-200 mots).

<p>l'étranger, par exemple en écrivant une lettre ou un message électronique.</p>	<p>- le candidat compte et indique le nombre de mots</p>	<p>2. Registre : utilise dans l'ensemble un registre de langue approprié à la situation (en fonction du destinataire). 3. Contenu : fournit de façon pertinente les informations issues des documents telles qu'elles sont requises dans la consigne (tolérance : 3/4 des items attendus). 4. Cohérence : structure et articule son discours en reliant les idées avec une quantité limitée d'outils linguistiques pour marquer les relations logiques (conjonctions, adverbes). 5. Syntaxe : utilise correctement les structures fréquentes de la phrase. Peut transmettre des informations, exprimer la cause et le but. 6. Correction grammaticale : maîtrise suffisamment la grammaire (morphologie du groupe verbal et nominal) pour que le sens général reste clair. Les erreurs ne gênent pas la compréhension du discours. 7. Lexique : utilise un lexique élémentaire et approprié à la tâche. Réinvestit le lexique des documents.</p>
<p>Production orale Produire un message oral simple enregistré, afin de mener à bien la mission initiale et s'insérer dans un milieu de vie à l'étranger, par exemple en laissant un message sur une boîte vocale ou en produisant une note vocale.</p>	<p>- épreuve de production orale qui constitue la quatrième et dernière partie. Sa passation se déroule dans un lieu de captation ou d'enregistrement audio. - le candidat a rendu le dossier documentaire et son dossier de travail à la sortie de la salle d'examen (en fin de troisième partie) - la production orale consiste en un enregistrement d'un message de 3 minutes dans le cadre du scénario. - après un court temps de préparation, le candidat s'enregistre en continu selon les indications données.</p>	<p>1. Situation : accomplit la mission définie par la mise en situation et respecte la forme. 2. Contenu : fournit les informations attendues. 3. Intelligibilité et aisance : peut se faire comprendre malgré les pauses (même longues) pour chercher ses mots. 4. Phonologie : prononce correctement les mots clés. Est globalement compréhensible malgré quelques erreurs de prononciation liées à la langue d'origine. 5. Cohérence : utilise des outils linguistiques simples pour présenter et lier les informations (erreurs non systématiques tolérées). 6. Syntaxe : maîtrise les structures simples et courantes, phrase complexe en cours d'acquisition. 7. Correction grammaticale : maîtrise suffisamment la grammaire pour que le sens général reste clair. Les erreurs ne gênent pas la compréhension du discours. 8. Lexique : utilise un lexique élémentaire et approprié à la tâche. Peut recourir à des périphrases pour se faire comprendre.</p>

Validation de la certification

<p>Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences</p>	<p>Niveau B1 Seuil du <i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i></p>
<p>Le cas échéant, durée de validité en années</p>	<p>Durée illimitée</p>
<p>Si durée limitée, modalités de renouvellement</p>	
<p>Possibilité de validation partielle</p>	<p>Non</p>

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences

Sont admis à se présenter au CLES les candidats souhaitant valider leurs compétences en langues dans le cadre d'une formation initiale ou continue, d'une démarche qui peut être académique, professionnelle ou personnelle.

L'inscription à chacun des niveaux du CLES peut être effectuée par le candidat à tout moment de son parcours et dans plusieurs langues vivantes.

Le candidat ne peut s'inscrire que dans un seul établissement **d'enseignement supérieur** pour une même session, une même langue et un même niveau.

Le candidat est inscrit dans un établissement à une session en fonction des capacités d'accueil de celui-ci.

Base légale

Arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur

NOR : MENS1631263A

JORF n°0281 du 3 décembre 2016

Convention de coopération signée le 7 septembre 2018 entre ACERT (PL), CertAcles (ES), CLES (FR), UNICert® (DE), UNICert®LUCE (SK/CZ), UNILANG (GB/IE) portant création du Réseau NULTE - Network of University Language Testers in Europe (NULTE) sous le haut patronage de CercleS, la Confédération européenne des centres de langues de l'enseignement supérieur.

<https://www.cercles.org/EN-H191/nulte-memorandum.html>

Lien internet vers le descriptif de la certification

<https://www.certification-cles.fr>